

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT
~~~~~

Délibération n° 2015-14 du Comité syndical du Vendredi 22 Mai 2015  
~~~~~

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET
PRINCIPAL 2014 – AFFECTATION DES RÉSULTATS**

L'an deux mil quinze le vingt deux mai à seize heures trente, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie – ZAE la Garrigue – n°5 rue de la Lucques – 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 5 mai 2015.

Etaients présents ou représentés :	Christian BILHAC, Bernard FABREGUETTES, Claude CARCELLER (représenté par Grégory BRO), Jacky GALABRUN, Jean-Claude LACROIX, Jean-Noël MALAN, Nicole MORERE, Marie-Pierre PONS, Yolande PRULHIÈRE, Claude REVEL (représenté par Daniel VIALA), Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Philippe SALASC, Louis VILLARET. Suppléants : Agnès CONSTANT, Laurent DUPONT, Jean TRINQUIER
Absents ou excusés :	Sonia ARRAZAT, Marie-Christine BOUSQUET, Olivier BRUN, Alain CHALAGUIER, Joëlle GOUDAL, Patrick LAMBOLEZ, Denis MALLET, Patrick MOROY, Béatrice NEGRIER, Marie PASSIEUX, Claude REVEL, Michel SAINTPIERRE, Jean-François SOTO.
Invités : 27 ; Quorum : 14 ; Présents ou représentés : 17	

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les règles de l'affectation des résultats,

Considérant que le compte administratif 2014 du budget principal est en concordance avec le compte de gestion établi par le Trésorier.

Monsieur Jean-Claude LACROIX est élu président de séance,

Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré,
DÉCIDE
A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ D'approuver le compte de gestion du budget principal proposé par Monsieur le Comptable Public de Clermont l'Hérault dont les résultats sont conformes au compte administratif

- Hors la présence de Monsieur le Président,

- ✓ D'approuver le compte administratif du budget principal 2014 qui présente les résultats suivants :

Un excédent de fonctionnement pour l'exercice 2014 de 180.325,09 €
Un déficit d'investissement pour l'exercice 2014 de 7.309,96 €

✓ De reporter 47.271,80 € correspondant aux engagements suivants :

Engagement n° 2014000150 - ETUDE MOBILITE EN COEUR D HERAULT	19968
Engagement n° 2014000176 - RECHERCHE - ACTION SUR LE BATI AGRICOLE	4762,8
Engagement n° 2014000223 - projet alimentaire LOT1	10800
Engagement n° 2014000225 - PROJET ALIMENTAIRE LOT 3	1305
Engagement n° 2014000224 - PROJET ALIMENTAIRE LOT 2	5400
Engagement n° 2014000231 - Expertise APN	2000
Engagement n° 2014000177 - BROCHURE BATI AGRICOLE	3036

Monsieur le rapporteur indique que le budget principal a un budget annexe non personnalisé et qu'il convient de voter le compte administratif en lien avec les comptes administratif et de gestion de ce budget annexe Scot afin de tenir compte des résultats d'exécution cumulés.

Compte tenu des restes à réaliser et des résultats des exercices précédents,

✓ D'affecter les résultats de l'exercice 2014, soient 394.305,94 €, en section de fonctionnement.

Clermont l'Hérault, le 26 mai 2015
Le Président certifie sous sa responsabilité
La présente délibération exécutoire le 26 mai 2015

Le Président du Syndicat

Louis VILLARET

Publiée le 26 mai 2015

Transmise le 9 juin 2015